

01 AOUT 2022


**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**Région
Hauts-de-France**


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE


**P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE**

**PROGRAMME D' ACTIONS
DE PREVENTION
DES INONDATIONS
DU DELTA DE L'AA**

AVENANT A LA CONVENTION N° 3

21 MAR 2022

Transmis

Convention-cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Delta de l'Aa pour les années 2017 à 2023

AVENANT N° 3 pour les années 2020 - 2023

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur George-François LECLERC, Préfet de Région Hauts-de-France, Préfet Coordonnateur de Bassin, Préfet du Nord, en sa qualité de Préfet pilote du Programme d'actions de prévention des inondations,

L'État, représenté par Monsieur Louis LEFRANC, Préfet du Pas-de-Calais,

Et,

L'Agence de l'Eau Artois Picardie, représentée par son Directeur Général, Monsieur Thierry VATIN

Et,

La Région Hauts-de-France, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens FEDER 2014-2020 pour le Nord-Pas-de-Calais, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Xavier BERTRAND

Et,

Le porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, le Pôle Métropolitain de la Côte D'Opale (PMCO), représenté par son Président, Monsieur Patrice VERGRIETE

Et,

L'Institution Intercommunale des Wateringues, représentée par son président, Monsieur Bertrand RINGOT,

Et,

Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem (SYMVAHEM), représenté par son Président, Monsieur Thierry ROUZE.

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L561-3, R561-12-11,

Vu la délibération n°20170500 de la Région Hauts-de-France en date du 18 mai 2017 relative au Programme d'action de prévention des inondations du Delta de l'Aa 2017-2022,

Vu la Convention cadre du Programme d'action de prévention des inondations en date du 25 septembre 2017,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre du Programme d'action de Prévention des Inondations approuvé en date du 29 janvier 2020,

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre du Programme d'action de Prévention des Inondations approuvé en date du 30 août 2021,

Vu l'avis de la Commission Inondation de Bassin du 1^{er} juillet 2020,

Préambule

Asséché depuis des siècles par le travail de l'Homme, le Delta de l'Aa abrite aujourd'hui près de 400 000 personnes. Il est aujourd'hui protégé des inondations par le système des Wateringues ou encore par les digues qui permettent de faire face aux submersions marines.

Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale a engagé en 2014, l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Le PAPI du Delta de l'Aa a été labellisé en Commission Mixte Inondation en décembre 2016. Ainsi ce sont 64 actions, réparties entre 10 maîtres d'ouvrage, pour un montant total de près de 26 millions d'euros qui sont en train d'être réalisées.

Un premier avenant à la convention a été réalisé et approuvé en janvier 2020. Celui-ci a permis d'ajouter au PAPI trois actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :

- Réalisation des diagnostics par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
- Accompagnement des particuliers pour le montage des dossiers de demande de subventions par la commune d'Oye-Plage
- Travaux menés par les particuliers.

Un bilan à mi-parcours a permis d'identifier de nouveaux besoins.

L'avenant n°2 a permis les modifications suivantes :

- Faire financer l'étude stratégique à moyen et long terme des Wateringues. C'est suite au passage en Commission Mixte Inondations du 14 décembre 2016 que cette fiche action a été rajoutée, sans avoir été budgétisée.
- D'adapter les financements prévus pour les actions de l'Institution Intercommunale des Wateringues, principal maître d'ouvrage du PAPI. La mise en concurrence des différentes entreprises et la réalisation d'études d'ingénierie ont permis d'affiner le prix des actions, à la hausse ou à la baisse. Ainsi ce sont les orientations techniques qui ont été adaptées à l'issue des études d'ingénierie sans remis en cause des différents objectifs.
- Une action travaux (VII.28 : Travaux complémentaires suite à l'étude sur l'Houtgracht) a été ajoutée suite aux études complémentaires menées sur les deux premières années du PAPI.

- Le financement d'une AMO pour réaliser un bilan du programme et préparer les éléments du dossier nécessaires à l'élaboration d'un prochain PAPI.

Article 1 – Objet de l'avenant n° 3

L'avenant 3 a pour objet :

- La révision à la hausse du budget de l'action suivante :
 - o Action VII.21 : Travaux sur les rives de l'Aa (MO : CUD)
- L'ajout de 3 nouvelles fiches actions :
 - o IB.23 : sensibilisation et communication sur la nécessaire adaptation du territoire des Wateringues aux conséquences prévisibles du changement climatique (MO : IIW)
 - o IB.24 : déploiement des itinéraires pédagogiques sur l'ensemble du territoire du Delta de l'Aa (MO : PMCO)
 - o VII.31 : Réalisation d'un diagnostic pyrotechnique préalable à une opération de reprofilage du pied de dune sur la commune d'Oye-Plage
- L'adaptation des plans de financement de 4 actions portées par l'Institution Intercommunale des Wateringues suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Littoraux du secteur de Calaisis (actions IA.3, VII.1, VII.6 et VII.9).

Article 2 – Modification de la maquette financière

L'avenant n° 3 modifie les montants du PAPI et les montants des axes 1 et 7, figurant à l'article 6 de la convention cadre sur le montant du PAPI.

Les modifications sont décrites dans les tableaux ci-après :

- évolution des montants du PAPI Delta de l'Aa et du FPRNM

Convention initiale	Montant PAPI	25 686 500 €
	Dont FPRNM	7 710 460 €
Intégration avenant 1	Montant PAPI	27 620 690 €
	Dont FPRNM	9 172 555 €
Intégration avenant 2	Montant PAPI	31 725 514 €
	Dont FPRNM	10 639 171 €
Intégration avenant 3	Montant PAPI	34 565 514 €
	Dont FPRNM	12 627 174 €

L'augmentation entre les deux avenants, du montant d'opération du PAPI Delta de l'Aa est de 8,9 % et la participation du FPRNM passe de 33,5 % à 36,5 %.

- La répartition du coût entre les maitres d'ouvrages et les principaux financeurs a évolué de la façon suivante :

CONVENTION	MO		ETAT (BOP181/FPRNM)		FEDER (*)		AEAP	
	AV-2	AV-3	AV-2	AV-3	AV-2	AV-3	AV-2	AV-3
Axe 0	159 600 €	159 600 €	106 400 €	106 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Axe 1	406 077 €	456 077 €	645 110 €	750 145 €	56 726 €	51 691 €	433 473 €	483 473 €
Axe 2	512 500 €	512 500 €	112 500 €	112 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Axe 3	114 000 €	114 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Axe 4	45 000 €	45 000 €	105 000 €	105 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Axe 5	567 783 €	567 783 €	1 562 511 €	1 562 511 €	9 456 €	9 456 €	0 €	0 €
Axe 6	989 416 €	989 416 €	1 564 111 €	1 564 111 €	807 511 €	807 511 €	1 002 040 €	1 002 040 €
Axe 7	4 686 664 €	5 234 664 €	6 543 539 €	8 426 507 €	10 191 436 €	11 235 148 €	0 €	0 €
TOTAL	7 481 040 €	8 079 040 €	10 639 171 €	12 627 174 €	11 090 129 €	12 128 806 €	1 460 513 €	1 510 513 €

Le détail des modifications financières est précisé dans le tableau financier du PAPI en annexe 2.

Article 5 – Dispositions diverses

Les autres dispositions de la convention cadre demeurent valables et inchangées.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les partenaires du projet.

Article 6 – Liste des annexes

Les annexes ci-dessous ne sont pas les mêmes que dans la convention cadre.

Annexe n°1 : Dossier avenant 3

Annexe n°2 : Tableaux financiers complet de l'avenant 3

Annexe n°3 : Documents liés aux travaux sur le chenal de l'Aa

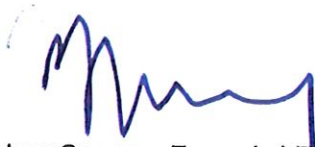
Annexe n°4 : Compléments d'informations pour l'action de l'IIW sur la communication

Annexe n°5 : Compléments d'informations pour l'action du PMCO pour le déploiement des itinéraires

Annexe n°6 : Compléments d'informations pour l'action de la CCRA sur les diagnostics pyrotechniques

Fait à Dunkerque, le 08/08/2022

Pour l'Etat,
Le Préfet de Région Hauts-de-France,
Préfet coordonnateur du Bassin Artois Picardie,
Préfet du Nord,



Monsieur Georges-François LECLERC

Pour l'Etat,
Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département



Monsieur Alain CASTANIER

Pour l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
Le Directeur Général,

Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE
La Directrice Générale Adjointe

Isabelle MATYKOWSKI

Monsieur Thierry VATIN

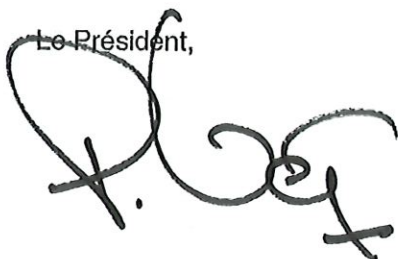
Pour la Région Hauts-de-France,
Le Président du Conseil régional,



Monsieur Xavier BERTRAND

Pour le Pôle Métropolitain de la Côte D'Opale,

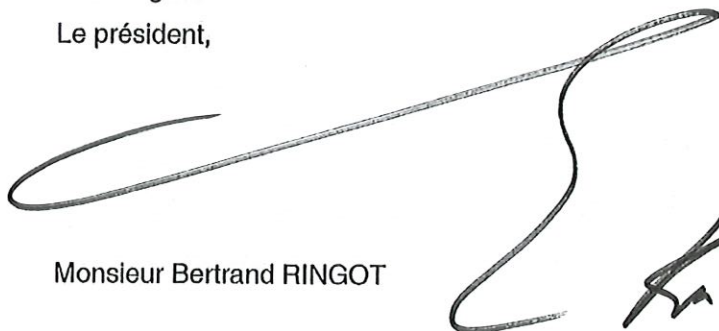
Le Président,



Monsieur Patrice VERGRIETE

Pour l'Institution Intercommunale des
Wateringues

Le président,



Monsieur Bertrand RINGOT

Pour le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem,
Le Président,



Monsieur Thierry ROUZE